

Identification de la personne référente pour la réception des Fichiers fonciers littéraux du cadastre produits par la Direction Générale des Finances Publiques

La Collectivité européenne d'Alsace transmet les données littérales foncières

à

Nom (organisme/collectivité) :

Adresse :

.....
.....

Représenté(e) par *:

M / Mme Nom: Prénom:

En qualité de : Maire / Président / Directeur Général / Directeur Général des Services / ¹

Qui désigne :

M / Mme Nom: Prénom:

en qualité de :

Adresse de messagerie pour la transmission :

NB : au format nom.prénom - pas d'adresse générique si possible

..... @

J'ai pris connaissance des obligations réglementaires de l'acte d'engagement encadrant l'utilisation des fichiers fonciers littéraux et je m'engage à les respecter.

Fait à, le

Signature et, le cas échéant, cachet de la structure

¹ Veuillez rayer la mention inutile

*** Si la personne qui remplit le présent formulaire n'est pas la personne désignée, il lui revient de lui communiquer les présentes informations**

Les informations demandées font l'objet d'un traitement destiné à gérer l'accès aux données du cadastre, dans le cadre de la mission de service publique confiée à la CeA par la DGFIP. En l'absence du renseignement des informations obligatoires nous ne pourrions vous donner l'accès aux données. Ces données sont traitées par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et ne sont transférées à aucun tiers. Elles ne sont pas réutilisées à d'autres fins que la production de statistiques. Les données collectées sont conservées toute la durée de leur validité puis détruites. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi qu'un droit de limitation au traitement de ses données. Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données et donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant auprès de la direction de l'innovation et de la transformation de l'action publique de la Collectivité européenne d'Alsace ou au Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : dpo@alsace.eu.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).